



## 58ÈMES JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL DE PRÉSANSE

# Appel à communication ouvert jusqu'au 31 mars 2023

Les 10 et 11 octobre prochains se tiendra, au Grand-Hôtel à Paris, la 58ème édition des Journées Santé-Travail de Présanse sur un thème pleinement d'actualité et dans la continuité de celui de l'an passé, à savoir les "Pratiques efficaces en SPSTI pour la réalisation de l'offre socle – De la prévention primaire au maintien en emploi du travailleur".

**E**n effet, les SPSTI sont d'ores et déjà en action pour décliner les éléments de l'offre socle en direction de leurs adhérents. L'effectivité attendue interroge les pratiques existantes et pourrait nécessiter des adaptations des organisations et des pratiques.

Aussi, les personnels des Services sont invités à répondre nombreux à l'appel à communication dont la date limite de réception des résumés est fixée au **vendredi 31 mars 2023**.

Les propositions de résumés peuvent concerner les trois grands thèmes détaillés en sous- thèmes dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, lors de cette édition durant deux jours, les SPSTI pourront :

- ▶ Témoigner de l'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques et de leur prévention ;
- ▶ Décrire la manière dont est mise en œuvre le suivi de l'état de santé en optimisant le recours aux compétences de chacun, dans le contexte démographique médical actuel ;
- ▶ Illustrer la prévention de la désinsertion professionnelle à l'aune des objectifs, des attendus, des moyens disponibles et des résultats obtenus.

Pour soumettre un projet de communication, les personnels des SPSTI peuvent compléter le cadre résumé de soumission, au format Word, téléchargeable sur le site Internet de Présanse en respectant les consignes de rédaction exposées dans l'appel à communication : [presanse.fr](http://presanse.fr) > actualites > JST 2023 appel à communication ouvert

Les résumés des communications sont à adresser par courriel, au Médecin-Conseil de Présanse, le Docteur Corinne LETHEUX, à l'adresse suivante : [resume-jst@presanse.fr](mailto:resume-jst@presanse.fr).

A travers les communications des Services, ces Journées Santé-Travail 2023 seront l'occasion d'identifier et de partager des modalités d'actions, pour répondre plus largement aux attentes et attester de l'efficacité attendue. ■

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation et organisation mises en place pour l'action en milieu de travail</li> <li>• Démarche proactive en termes de prévention en santé au travail</li> <li>• Articulation DUERP / FE – moyens mis en œuvre, organisation, résultats attendus et obtenus</li> <li>• Adaptation de la fiche d'entreprise</li> <li>• Actions individuelles ou collectives (étude de poste, sensibilisation, aménagement de poste, ...)</li> <li>• Parcours de prévention</li> <li>• Répartition des rôles</li> <li>• Utilisation des outils et aides mis à disposition par les partenaires</li> <li>• Participation aux réunions des instances représentatives des salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des visites</li> <li>• Téléconsultation</li> <li>• Mutualisation et partage de temps médical entre territoires</li> <li>• Délégations et protocoles</li> <li>• Suivi collectif (différentes visites, actions de formation et de prévention, saisonniers, intérimaires, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat et orientation vers les acteurs du maintien en emploi</li> <li>• Cartographie des partenariats</li> <li>• Fonctionnement de la cellule PDP interne, modalités de sollicitation et d'alerte</li> <li>• Accompagnement social</li> <li>• Lien entre l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle (indicateurs prédictifs)</li> <li>• Appropriation de la visite de mi-carrière par les SPSTI</li> <li>• Retour d'expérience de la participation aux rendez-vous de liaison</li> <li>• Accompagnement à l'essai encadré et aux conventions de rééducation professionnelle en entreprise</li> <li>• Du passage de l'individuel au collectif / du maintien en emploi à la prévention primaire</li> <li>• Cotation du risque de désinsertion professionnelle / de l'utilisation des scoring de PDP</li> </ul>